

SNUDI FO 13**FO**
la force syndicale

Syndicat National Unifié des Directeurs, Instituteurs et Professeurs des Ecoles de l'Enseignement Public FO

L'Ecole Syndicaliste
des Bouches du RhôneVieille Bourse du Travail, 1 place Léon Jouhaux CS 20540 13232 Marseille cedex 01
Tél : 04 91 00 34 22 07 62 54 13 13 contact@snudifo13.org www.snudifo13.orgDir. de publication : L. Bernabeu
ISSN 0980 7586 N° CPPAP 1122S 06275
Imprimé au siège

Bulletin n° 190

1 euro

septembre - octobre 2022

Déposé le 30 / 09 / 22.

Dispensé de timbrage

Marseille Carré Pro Montgrand

Mardi 18 octobre (9h - 16h30)à l'union départementale Force Ouvrière
1 place L. Jouhaux, 13001, Marseille
(métro Noailles Capucins)**Assemblée Générale**
2022 des syndiqués(congrès départemental)
du SNUDI-FO des Bouches du RhôneSITE DE DEPOT
P4
LA POSTE
DISPENSE DE TIMBRAGE

Lors de notre AG le 18 octobre, cela fera environ un mois et demi que nous serons rentrés en classe, quelles seront alors nos conditions de travail ?

Au moment de la rédaction de ce bulletin, nous ne pouvons que constater que le compte n'y est pas : il manque des enseignants pour les postes restés vacants, pour assurer les remplacements, pour ouvrir des classes et alléger les effectifs, il manque des AESH pour les besoins notifiés par la MDPH, il manque des places dans les établissements spécialisés, des personnels RASED, UPE2A ... La liste des revendications est longue mais le ministre Pap Ndiaye nous dit qu' "on fera avec les moyens du bord". C'est pourtant au Ministère de l'Education Nationale de garantir un enseignant devant chaque classe, de débloquent immédiatement tous les moyens pour les recrutements massifs d'enseignants et d'AESH. Le SNUDI FO 13 accompagne toutes les demandes d'ouvertures, d'annulation de fermetures, de poste d'AESH, de remplaçants. Chaque poste gagné, chaque remplaçant devant une classe, chaque AESH obtenu est une petite victoire qu'il nous faut poursuivre. Nous avons tous en mémoire la grève du 13 janvier qui a signifié le ras le bol des enseignants de leurs conditions de travail et des bas salaires.

Nous discuterons de tout cela lors de l'AG des syndiqués le 18 octobre.**En tant qu'adhérent, tu as toute ta place dans cette discussion.****Réserve dès maintenant cette date !**

Rapport d'activité : des éléments préparatoires à la discussion.

Ce rapport ne saurait décrire exhaustivement toute l'activité syndicale depuis la précédente assemblée. Plus de détails, plus d'infos : dans nos mails d'information ou sur notre site www.snudifo13.org

Franck Neff, secrétaire départemental,
introduira l'assemblée générale par un complément oral au rapport d'activité.

Salaires

Nous sommes touchés, PE et AESH, par une inflation galopante, qui atteint aujourd'hui 6,5 % sur un an. L'augmentation des prix de l'alimentation, les loyers et les tarifs de l'énergie pèsent chaque mois un peu plus sur les revenus des ménages.

Pour les PE, alors que la valeur du point d'indice n'a été augmentée que de 3,5%, cela entérine un effondrement sans précédent de leur pouvoir d'achat. Le SNUDI FO 13 réaffirme, avec sa fédération, que l'augmentation doit être immédiate au vu de la situation, concerner la totalité des personnels, et sous forme indiciaire (donc comptant pour la retraite). Aujourd'hui, pour retrouver le pouvoir d'achat du point d'indice du 1^{er} janvier 2000, il faudrait augmenter la valeur du point de 22,9 %.

Le SNUDI FO 13, dans un cadre national, n'aura de cesse d'exiger l'ouverture de véritables négociations pour augmenter le traitement des fonctionnaires.

Pour les AESH, au 1^{er} janvier et au 1^{er} mai 2022, en raison du relèvement du SMIC face à l'inflation croissante, les échelons 1 et 2 ont été modifiés. Mais le 3^{ème} échelon risque d'être "avalé" par une nouvelle hausse légale du SMIC. **Le SNUDI FO 13 exige une augmentation de salaire immédiate et la reconnaissance d'un temps plein à 24h.**

Protection complémentaire santé

Sur la paye de janvier 2022 chaque agent qui en a fait la demande a eu une ligne intitulée : participation employeur à la PSC : 15 €. (Cela correspond au panier de soins ANI, qui comporte des garanties minimalistes pour les salariés). Pour le syndicat, cela ne peut être considéré comme une "augmentation de salaire". Une distinction entre les droits des fonctionnaires actifs et des fonctionnaires retraités se met en place, ainsi qu'entre les différents ministères, remettant directement en cause le statut de fonctionnaire d'Etat. Pour une poignée d'euros, le gouvernement s'attaque aussi à la Sécurité sociale et aux mutuelles. Jusqu'en 2024, les agents bénéficieraient de ce crédit qui disparaîtrait avec l'adhésion obligatoire à l'organisme prestataire qui sera retenu par le gouvernement. Le SNUDI FO 13 rappelle son attachement à la Sécurité sociale de 1945 et en particulier à la solidarité entre les salariés.

PPCR : STOP au management par l'arbitraire !

Certains osent encore prétendre que le PPCR est plus égalitaire que le précédent système de déroulement de carrière qui, lui, permettait à tous d'atteindre l'échelon terminal de leur grade.

FO n'a pas signé le protocole PPCR au CTM du 7 décembre 2016, contrairement au SNUipp et au SE UNSA !

Alors que les enseignants ont fait tout leur possible pour maintenir un service public d'éducation de qualité, dans le contexte sanitaire particulier depuis 2019, alors que les enseignants ont perdu entre 15 et 25% de pouvoir d'achat au cours des 20 dernières années, avec un taux d'encadrement le plus fort de l'Union européenne, comment accepter que ces mêmes enseignants soient notés avec des appréciations dévalorisées, sous prétexte de quotas par appréciations à respecter ?

Le SNUDI FO 13 accompagne les collègues à chaque moment de leur recours (rédaction, envoi, commission, réponse), seule possibilité pour se défendre contre les avis obtenus de leur hiérarchie.

Le SNUDI FO continue d'exiger l'abrogation du décret PPCR ! et le rétablissement de promotions contrôlables par les délégués du personnel, sur la base d'un barème clair et objectif, basé essentiellement sur l'AGS.

FNEC-FP
FO

la différence, l'indépendance



Rapport d'activité (suite)

Expérimentation Macron à Marseille

Dès les annonces du président Macron le 2 septembre 2021 au Pharo, le SNUDI FO 13 s'est positionné, avec une large intersyndicale, pour en obtenir l'abandon.

Réunion-débat intersyndical à St Charles le 12 octobre, rassemblement intersyndical sur le Vieux-Port en audience en Préfecture le 15 octobre, rassemblement devant l'école Menpenti à l'occasion du retour de Macron et de N'Diaye le 2 juin, alors que l'interdiction avait été prononcée par le Préfet sous les ordres du président de la République.

Auditionné par une commission d'enquête sénatoriale le 16 septembre, le SNUDI FO 13 s'est à nouveau prononcé contre la mise en place de l'expérimentation et sa généralisation confirmée par Macron dans son courrier aux enseignants. Face à cette entreprise de territorialisation, de dénationalisation de l'Ecole républicaine, face à ce prétexte pour déréglementer et liquider à terme l'Ecole publique, à l'instar de ce qui a déjà commencé avec la liquidation du bac et la remise en cause des diplômes nationaux, le SNUDI FO 13 continuera à revendiquer l'abandon pur et simple de cette expérimentation et luttera à tous les niveaux contre sa généralisation partout ailleurs. Pour le SNUDI FO 13, il est urgent de mettre un terme à ces mesures destructrices et de répondre aux revendications des personnels : **des moyens pour toutes les écoles, abandon de la loi Rilhac, stop aux profilages des postes, respect de la liberté pédagogique, dans le cadre de programmes nationaux,**

Inclusion scolaire systématique, RASED, psys, AESH

La situation s'avère de plus en plus dramatique pour les PE et AESH et pour les enfants en situation de handicap, leurs familles, leurs pairs. De nombreux collègues nous ont sollicités durant toute l'année scolaire. Nos déléguées CHSCT leur ont conseillé de rédiger des fiches SST (Santé Sécurité au Travail), fiches DGI (Danger Grave et Imminent). Peu de réponses sont apportées par l'administration, souvent par manque de places en structures spécialisées, manque de recrutement AESH.

Le SNUDI FO 13 reprend à son compte les revendications exprimées lors du dernier Conseil National du SNUDI FO, contre la généralisation de l'inclusion systématique qui met l'école et ses personnels en danger et en souffrance, pour le maintien et la création de toutes les structures et postes spécialisés et revendique l'abrogation de la loi Montchamp de 2005. Contre le rapport de l'inspection générale sur les RASED qui entend adapter leurs missions à l'école inclusive et au "Grenelle" du Ministre, le SNUDI FO 13 oppose le maintien des missions de ces enseignants spécialisés. Le SNUDI FO 13 réclame l'abandon de l'expérimentation du Livret du Parcours Inclusif qui n'a pour finalité que de faire peser un peu plus sur les épaules des personnels l'échec d'une inclusion systématique. Il revendique aussi le recrutement des AESH en fonction des besoins, ainsi que la constitution de brigades de remplacement AESH, un vrai statut de la fonction publique d'Etat et les 24h comptées comme un temps plein 100%, l'abandon des PIALS et de la mutualisation.



Evaluations d'école : Le dispositif ébranlé par la résistance des collègues, avec le SNUDI FO

Depuis le début de la mise en œuvre des évaluations d'école, le SNUDI FO s'est prononcé contre et en a demandé l'abandon. Il a tout de suite proposé aux collègues de rédiger des motions d'école pour refuser ce dispositif. Les collègues s'en sont saisis de plus en plus nombreux en cette rentrée de septembre 2022.

Suite à l'audience du 6 septembre avec la FNEC, le ministre a fini par indiquer : "Nous ne ferons pas d'évaluations d'école au 1^{er} trimestre. On verra plus tard." **Le SNUDI FO 13 prend acte de ce premier recul (à mettre au compte de la mobilisation) et poursuivra ses interventions pour exiger l'abandon total de l'évaluation des écoles. Il soutiendra toutes les équipes qui se positionneraient contre la mise en place des évaluations dans leur école.**

Constellations, y participer est-il obligatoire ? Non !

Le décret n° 2017-44 du 29 mars 2017 définit toujours nos obligations de service. Ne figure dans ce texte aucune notion d'animation ou de formation obligatoire ou à caractère départemental. Les PE restent donc libres de choisir comment ils effectuent ces 18 h, dans le cadre du plan de formation ! Il rappelle également qu'aucun texte réglementaire ne permet d'imposer à un enseignant la visite d'un de ses collègues. De même, le fait de convoquer un enseignant et le sortir de sa classe pour participer à l'observation de la classe d'un autre collègue ne peut être considéré comme un stage de formation continue et être imposé. **Le SNUDI FO 13 a, là aussi, demandé l'abandon immédiat de ce dispositif** qui remet en cause la liberté pédagogique individuelle et intervient pour qu'il ne soit en aucun cas imposé aux collègues. **Il a soutenu et soutiendra les collègues dans leur prise de position individuelle ou collective** pour ne pas participer au dispositif formation "constellation".

Dotation insuffisante, loi de Transformation de la Fonction Publique, les délégués FO du personnel se battent pour défendre les droits individuels et collectifs des enseignants et AESH.

Une CAPD s'est réunie le 22 juin pour étudier notamment les recours de refus d'octroi de temps partiel. Cette année, plus que jamais, l'administration a fait le choix de refuser un grand nombre de demande de temps partiel, mais aussi de disponibilités. Sauf pour raisons médicales ou familiales graves, les enseignants devraient exercer à temps plein. Nous assistons donc à des restrictions et des refus inacceptables qui s'expliqueraient pour combler le manque de personnel, quitte à mettre en danger la santé de nos collègues, ce que nous ne pouvons accepter !

Ce manque de personnels implique également des restrictions drastiques dans les demandes de mutations interdépartementales, les demandes d'ineat-exeat, de détachements, de congés formation, voire des demandes d'autorisation d'absence. Les délégués du personnel ont défendu pied à pied chaque dossier et ont réussi à en arracher un certain nombre face à une administration sans bienveillance. Il a même fallu attendre le mois de septembre, lors d'une audience auprès de la Secrétaire Générale, pour confirmer certains accords et obtenir satisfaction sur d'autres dossiers.

C'est l'individualisation de la gestion de la carrière qui est en oeuvre, c'est la fin de l'égalité de traitement des agents ! Le SNUDI FO 13 réclame la restitution des compétences aux CAPD en matière de mutation et de promotion, et exige l'abrogation de la loi de Transformation de la Fonction Publique. En attendant, les collègues peuvent compter sur la détermination des délégués du personnel FO à défendre l'ensemble des dossiers pour contrer la gestion du personnel imposée par notre administration.

Carte scolaire, Remplacement, Brigades, AESH : création des postes nécessaires à hauteur des besoins !

Le vote en abstention du syndicat SE-UNSA lors du CTSD du 28 janvier a permis au DASEN de valider son projet de carte scolaire 2022/2023, empêchant les autres syndicats représentatifs, dont le SNUDI FO 13, de défendre des dossiers d'ouvertures ou d'annulation de fermetures. La dotation de 90 postes ne répondait en rien au plan d'urgence réclamée depuis deux ans par le SNUDI FO 13. Les enseignants de ce département veulent enseigner, ils refusent la politique d'austérité qui ne permet pas à l'Ecole de fonctionner dans de bonnes conditions. Le ministre de l'Education Nationale en porte l'entière responsabilité. Le 29 juin, à la demande des syndicats, un groupe de travail s'est réuni. Rien n'a été acté, le DASEN se réservant le droit de décider de façon unilatérale à la rentrée 2022, en procédant à des ajustements qui déstabilisent toutes les équipes, les conditions de travail des collègues et les conditions d'apprentissage des élèves.

Le SNUDI FO 13 revendique le recrutement immédiat des enseignants et des AESH à hauteur des besoins !

CHSCT

Les délégués FO au CHSCT Départemental sont notamment intervenus pour des problèmes liés à l'inclusion et pour la protection des personnels face à des agressions subies. Les fiches de Danger Grave et Imminent sont souvent jointes à une demande de protection du fonctionnaire, dont tout agent peut bénéficier. Le SNUDI FO 13 est présent pour aider les collègues à faire face à ces situations traumatisantes.

De même, nous avons transmis plusieurs fois au CHSCT Départemental des Fiches de Santé Sécurité au Travail pour des problèmes relevant de la responsabilité des municipalités. Cela a permis de débloquer des situations.

Action sociale

Vos délégués FO siégeant dans les Commissions pour l'Action Sociale (CPAS) se battent pour défendre au mieux l'intérêt des personnels de l'Education Nationale traversant d'importantes difficultés financières (accident de la vie, frais d'avocat, divorce, endettement, découvert bancaire...). Ils militent pour que chaque agent bénéficie de la meilleure aide exceptionnelle allant jusqu'à 1200 euros ou encore du meilleur prêt à taux zéro selon les circonstances.

Le SNUDI FO 13 a dénoncé fermement le gel des versements des prestations interministérielles, faute de crédits suffisants.

Il intervient à tous les niveaux pour que ces aides soient versées et suit l'ensemble des dossiers pour lesquels il est mandaté.

Rapport d'activité (suite)

Activité du syndicat et des délégués de secteur

Avec la loi de transformation de la Fonction Publique, avec la précarisation du personnel administratif de la DSDEN, avec la vacance de plusieurs postes dans les différents services de la division du personnel, le SNUDI FO13 a dû s'adapter pour défendre **des dossiers toujours plus nombreux concernant la DPE1 (traitements et indemnités) et le BAM (Bureau des Affaires Médicales)**. Comme les problèmes sont souvent liés à la rémunération des collègues, les délégués syndicaux montrent une pugnacité qui s'avère le plus souvent, et heureusement, payante.

Le SNUDI FO 13 est aussi à l'écoute des différentes catégories de personnel et de leurs problèmes spécifiques liés à leurs missions, suite au contexte sanitaire, suite aux réformes successives. Ces problèmes, nous en avons connaissance soit par les appels de syndiqués et de non syndiqués, soit par nos tournées régulières dans les écoles, soit par nos conseillers syndicaux qui jouent pleinement leur rôle de délégués d'écoles.

Nous avons donc, **en plus des RIS générales d'informations, organisé des RIS AESH, BDREP+ et BD circo, Coordo REP+, collègues UPE2A**, parfois seuls, parfois en intersyndicale. Ces RIS ont permis de lister les revendications spécifiques à chaque catégorie, de demander audience sur ces revendications et d'obtenir des réponses.

Avec la loi de transformation de la fonction publique, la possibilité est donnée aux personnels de demander **une rupture conventionnelle**. Comme les conditions de travail se détériorent, nous avons accompagné dans cette démarche quelques collègues syndiqués encore cette année.

Le SNUDI FO 13 a aussi conseillé, accompagné et défendu un nombre croissant de collègues au service des Ressources Humaines. Les raisons sont diverses mais font état, là aussi, d'une modification de la gestion du personnel du 1^{er} degré. Le SNUDI FO 13 a cherché à chaque fois à obtenir une solution en défense des droits et des intérêts des personnels.

FO réaffirme son exigence d'abrogation de la loi de transformation de la Fonction publique.

Elections professionnelles / Décembre 2022

Pourquoi voter, faire voter FO ?

1. Le SNUDI FO a pris toute sa place pour s'opposer à la réforme des rythmes scolaires. Elle a permis à la profession de se regrouper contre l'éclatement de l'école et de faire reculer sur ce point le ministre. Le gouvernement de Macron poursuit sa politique de territorialisation de l'école publique avec l'expérimentation de "Marseille en Grand". Le SNUDI FO a adopté le mot d'ordre **"Abandon de l'expérimentation Macron ni à Marseille, ni ailleurs !"** Il saura prendre toutes ses responsabilités pour organiser le rapport de force pour défendre nos statuts, nos conditions de travail.

2. La loi Dussopt de transformation de la fonction publique a vidé les instances paritaires de leurs prérogatives, empêchant les délégués du personnel de vérifier et contrôler les droits collectifs de la carrière de l'enseignant. Cela oblige les collègues à faire des recours individuels pour tout : temps partiels, mouvement, promotion, ... **C'est parce que nous sommes pour les droits collectifs, facteur d'égalité et de transparence, que nous combattons l'arbitraire et défendons avec opiniâtreté toutes les demandes individuelles.**

Pourquoi FO fait la différence avec les autres syndicats ?

Peut-on faire confiance au SNUIPP, SE UNSA, qui ont signé le Protocole PPCR qui est à la base de l'individualisation des carrières ? Peut-on faire confiance au SE UNSA qui s'abstient lors du Comité départemental sur la carte scolaire présentée par l'Inspecteur d'Académie, permettant son adoption ?

Force Ouvrière ne se détermine qu'en fonction des intérêts des personnels et vote contre les mesures ou réformes nocives du gouvernement. Ainsi la détermination du SNUDI FO a obligé le ministre à reculer en cette rentrée sur la mise en œuvre des évaluations d'école.

L'enjeu : assurer et conforter la représentativité de Force Ouvrière.

Chaque voix comptera ! Votez, faites voter ! Faites signer l'appel à voter !

Le succès du vote FO confortera le rapport de force et notre lutte indispensable pour défendre notre statut national, nos conditions de travail, pour revendiquer l'augmentation de nos salaires, la défense de nos retraites.

